

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr André CORNU, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames ARSAC-HEDON (pouvoir donné à MME BAY-GUEDES) et CUBIZOLLE (pouvoir donné à MME GUILLOT).

Madame Adrienne WIERZBA a été élue secrétaire.

Travaux école de Fay la Triouleyre – Terrassement VRD- lot n° 2

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché des travaux de l'école de Fay la Triouleyre – Lot n° 2 Terrassement - VRD avec l'entreprise GIBERT Sarl Transport Travaux publics de Saint-Germain-Laprade.

Décision modificative – Virements de crédits

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour opérer plusieurs virements de crédits afin de payer les dernières factures de l'année 2017. Une augmentation de 125 000 € sera allouée dans le programme de travaux de voirie. Une déduction de la même somme dans le programme de travaux en bâtiment scolaire, mobilier et réseaux de voirie permet l'équilibre budgétaire.

Autorisation de paiement des factures d'investissements sur le budget 2018

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour autoriser le mandatement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018 à hauteur de 25 % du montant 2017.

Heures d'études surveillées et de garderie en écoles publiques

Avec 22 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal donne son accord pour payer aux enseignants des écoles publiques pour l'année 2018, 240 heures pour les études surveillées et 80 heures pour la garderie.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

A compter du 1^{er} avril 2016 les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication, de nouvelles règles relatives à la Commission d'Appel d'Offres doivent s'appliquer. En conséquence, l'élection de l'ensemble des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres s'impose. Le conseil municipal passe au vote et désigne pour la liste majoritaire par 18 voix en tant que membres titulaires : Messieurs Richard DELABRE, Henri GIBERT, Dominique TRIOLAIRE, Guillaume LASHERME et en tant que suppléants : Monsieur Michel LAURENT, Mesdames Françoise GUILLOT, Mireille DEFAY, Marie-Claude BEAL. Sont désignés par 4 voix pour la liste minoritaire : Monsieur Marcel RIBES en tant que titulaire et Monsieur René HABOUZIT en tant que suppléant.